



Présidence du Conseil de Sécurité des Nations-Unies
Cabinet du Conseil de Sécurité
Siège des Nations Unies
First Avenue ; 46th Street New-York
cs.nusab2023@gmail.com

Le 14 Octobre 2022

Session 2023 - Accélérer l' *Agenda 2030* des *Objectifs de Développement Durable*

Objet : Note de cadrage de la Présidence du Conseil de sécurité

Question 1 – Comment permettre l' accès à l' alimentation en zone de conflit ?

Vos Excellences les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Délégués ;

Depuis la signature de la charte de San-Francisco le 26 juin 1945, l'Organisation des Nations Unies, et plus spécialement le du Conseil de Sécurité (art 32-33), s'évertue à obtenir une pacification mondiale tout en garantissant la protection des civils.

Le Conseil de Sécurité porte depuis 76 ans ses valeurs sur le fondement de la charte des Nations-Unies, il dispose pour cela de pouvoirs spécifiques tels que l'établissement de sanctions économiques ou l'intervention de forces militaires d'un ou plusieurs états garantissant la protection des territoires souverains, ou encore l'intervention des casques bleus, dans la fonction d'un maintien de la sécurité des civils.

Le Conseil de Sécurité a cependant d'abord l'honneur de porter en son nom la recherche du consensus diplomatique qui déterminera de l'avenir pacifique des États souverains.

Pour cette session 2023, le Conseil de Sécurité devra se pencher sur la sécurité alimentaire en zone de conflit, et l'accès pour tous à une justice équitable.

Comment garantir la sécurité alimentaire en zone de conflit ?

Depuis plusieurs années, de sérieuses questions se posent sur la sécurité alimentaire des civils en zones de conflits, notamment au sein de la Corne africaine. Les conflits bilatéraux nous obligent à user de notre diplomatie pour garantir une sécurité alimentaire aux populations. En relation avec l' objectif de développement durable n°2 "Faim Zéro" établi en 2015, notre Assemblée avancera dans une démarche visant à faciliter l' accès à l' alimentation aux civils en zone de guerre ainsi qu'aux organisations compétentes comme le promulgue la Résolution 770 du Conseil de Sécurité. Au total, près de 56 millions de personnes à travers les huit zones de conflit ont besoin d'une aide alimentaire d'urgence et d'assistance afin de soutenir leurs moyens d'existence.

Le Conseil a eu l'occasion de considérer que, ayant "la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale", il se doit de promouvoir et d'assurer le respect des principes et des règles du droit international humanitaire, s'illustrant en partie dans la Résolution 1502.

Vos excellences, il est désormais de votre devoir de garantir à cette Assemblée un rôle diplomatique exemplaire, votre droiture et votre rigueur seront sollicités pour garantir des échanges constructifs qui aboutiront à l'écriture d'une résolution qui sera présentée et soumise au vote de l'Assemblée générale.

Votre résolution devra répondre aux problématiques que vous aurez choisies au préalable. Les résolutions seront portées au débat le jour venu. Il sera néanmoins indispensable de vous renseigner sur la seconde problématique puisque vous assisterez et donnerez votre voix quand les résolutions seront soumises aux votes. Vous devrez également réaliser un bilan de la thématique choisie sur votre pays, ce bilan sera exprimé en début d'Assemblée du Conseil de Sécurité, pour que l'ensemble des Membres soit au point sur la situation de chaque pays.

Problématiques pour vous guider dans vos résolutions :

- Comment la mise en œuvre d'une organisation du Conseil de Sécurité pourrait-elle garantir l'accès à l'alimentation en zone de conflit ? Une réflexion pourrait viser à élargir la "*responsabilité à protéger*", définie en 2005 pour les cas de génocide, crimes de guerre et nettoyage ethnique, à la question de l'alimentation en zone de conflit.
- Comment garantir la sécurité des organisations compétentes pour améliorer l'accès à l'alimentation en zone de guerre ?

Afin d'alimenter vos réflexions, les Vice-Présidentes vous joignent ces présents liens :

· Documents sur l'accès à l'alimentation en zone de conflit;

- <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/hunger/>
Pour une mise en relation avec l'O.D.D
- <https://www.fao.org/home/fr/>
La Fao : organisation onusienne si votre résolution contient un lien avec l'agriculture
- <https://www.ifad.org/en/>
L'Ifad : une Institution visant à aider les populations contre la famine

Chères Excellences, chers Délégués et chères Déléguées,
nous vous souhaitons bon courage pour la rédaction de vos résolutions.

Nous sommes à votre disposition si vous avez une demande.

Contact : cs.nusab2023@gmail.com

M.Vivant Matthieu, Président du Conseil de Sécurité

Mmes Gomis Sahélie et Demarchi Orane, Vice-Présidentes du Conseil de Sécurité